



**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 2 MARS A 20H30**

*Article L2121-25 et R.121.9 du Code Général des Collectivités Territoriales*

• **MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :**

**PRESENTS :** M. Jean-Pierre BETEND, Mme Chrystel BURNIER, M. Gilbert COLLINI, M. Jean-Marc DESVIGNES, M. Christophe FOURNIER, Mme Véronique FOURNIER-MAQUIN, M. Florent LAMOISSIERE, Mme Patricia PASSERAT, Mme Christiane PERILLAT-CHARLAZ.

**EXCUSES :** Jacqueline LODS (procuration à Gilbert COLLINI), Laurent BADONE, Anne-Sophie PESSAY.

**CITOYENNE D'HONNEUR PRESENTE :** Mme Christine GUILLAUME.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Mme PERILLAT-CHARLAZ Christiane, désignée par le Conseil, prend place au bureau en qualité de secrétaire.

Il est procédé au tirage au sort des 7 prochains citoyens d'honneur.

Les personnes tirées au sort sont : Mmes, Mireille MARTIN Christine TOCHON-DANGUY, Emma TELLIEZ et MM. Vincent FOURNIER, David PERILLAT, Philippe RAIMOND et Laurent WATTIEZ .

\*\*\*\*\*

**1) Approbation compte rendu précédent**

M. Le Maire, Christophe FOURNIER, fait approuver le compte-rendu du dernier conseil municipal: **Vote à l'unanimité.**

**2) Demandes de subventions :**

**Etudes pour le schéma directeur de gestion des eaux pluviales et pour l'actualisation du zonage de l'assainissement.**

Dans le cadre de l'élaboration de notre PLU, deux études doivent être réalisées: le schéma directeur des eaux pluviales et l'actualisation du zonage d'assainissement. Ces études peuvent bénéficier de subventions; 50% d'aides de l'Agence de l'eau et 20% du Département, soit une aide globale de 70%.

Le conseil municipal décide d'accepter la réalisation de ces études et leur montant (17380€ HT), autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents, sollicite les aides financières de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse et du Conseil Départemental de la Haute-Savoie. Enfin, il autorise le Conseil départemental à percevoir pour le compte de la collectivité la subvention attribuée par l'agence de l'eau et à lui reverser dans le cadre du guichet unique. **Vote: unanimité.**

**Retable.**

Il est envisagé d'entreprendre l'étude et la restauration du retable classé de l'église abbatiale. Trois devis ont été demandés auprès de restaurateurs connus des services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles: ils seront adressés à Mme OMERE, conservatrice des monuments historiques à la DRAC qui décidera des travaux à effectuer.

Le conseil municipal donne son accord pour solliciter une aide financière auprès de la Direction régionale des affaires culturelles ainsi qu'auprès du conseil départemental de Haute-Savoie. **Vote: unanimité.**

**Muret, cheminements piétons et parc de stationnement.**

Au titre de la répartition du produit des amendes de police relatives à la circulation routière, il est possible de solliciter une aide du conseil départemental notamment en ce qui concerne la sécurité des usagers et la création de parcs de stationnement. Le conseil municipal accepte de demander une subvention pour la réalisation du muret, des cheminements piétons et du parc de stationnement au centre du village. **Vote: unanimité.**

### **3) Reconduction de l'organisation des rythmes scolaires.**

Suite à la demande du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de Haute-Savoie dans un courrier du 6 février 2017, le conseil municipal décide de reconduire pour 3 ans l'organisation des rythmes scolaires de la commune à compter de la rentrée 2017 aux horaires identiques à savoir :

-8H30-11H30 du lundi au vendredi et de 13H15 à 15H30 lundi, mardi, jeudi, vendredi pour l'école et,  
-7h30-8h30 du lundi au vendredi et 15h30 à 18h lundi, mardi, jeudi et vendredi pour le périscolaire.

**Vote : unanimité.**

### **4) Subvention classe découverte (école Tom Morel).**

L'école Tom MOREL, dans le cadre des projets d'école, souhaiterait partir en classe découverte du 7 au 9 juin 2017 aux CARROZ d'ARACHES avec les 57 enfants inscrits. Le conseil départemental subventionne à hauteur de 10€/enfant/jour à condition que la mairie subventionne à hauteur égale. Aussi, l'APE sollicite une subvention exceptionnelle de 1710€ pour le financement de cette classe. Une participation est demandée aux parents, l'APE se chargeant du reliquat. **Vote : unanimité.**

### **5) Comité consultatif patrimoine.**

Le comité consultatif "Patrimoine" s'est réuni le 21 février dernier afin de débattre de plusieurs points:

- Anne-Christine PESSEY, aspirante guide du patrimoine des Pays de Savoie (GPPS) a choisi Entremont comme site de référence pour son examen de GPPS. Suite à son assemblée générale, l'Association pour la sauvegarde du patrimoine nous a informés qu'elle ne souhaitait pas assurer financièrement l'activité du GPPS. Ce sera donc la municipalité qui devra rémunérer ses interventions, avec toutes les charges résultant de l'emploi d'un agent, soit: environ 46 € de l'heure (charges comprises), frais kilométriques en sus. Actuellement, et depuis une quinzaine d'années, c'est l'Association pour la sauvegarde du patrimoine qui assure les visites de l'église abbatiale et du musée. Le prix des visites (4 €) lui revient. Madame ROUSSEAU, présidente de l'association des GPPS insiste particulièrement sur l'exclusivité du GPPS pour les visites, afin de donner aux visiteurs la garantie d'une prestation labellisée. Aussi, et pour que la commune rentre dans ses frais, le comité consultatif propose de confier la visite de l'église à A-C PESSEY et la visite du musée à l'Association du patrimoine davantage tournée vers la transmission des savoirs et la vie quotidienne d'autrefois. Une régie devra être créée lors d'un prochain conseil municipal. Un texte va être rédigé par A.C.PESSEY et C.ROUSSEL pour la plaquette des GPPS: cette publicité qui sera faite pour valoriser le site de l'abbaye rejaillira inévitablement sur le musée et la galerie d'art. Les membres du conseil municipal sont tous d'accord : il faut travailler sur le rayonnement d'Entremont au travers de son site remarquable.
- Modification de la convention signée avec l'association pour la sauvegarde du patrimoine. Dans la convention signée le 29/11/2013, à la rubrique "descriptif du local", ne figure pas le musée. Il faut donc rajouter ce local dans la nouvelle convention. Il sera aussi mentionné l'accès du GPPS à la Maison des patrimoines. Mme A.S. PESSAY, référente juridique du conseil municipal, visera cette convention avant présentation au conseil municipal.
- Contrôle des objets du trésor, du retable, du taux d'humidité dans l'église. Il est impératif d'exercer une vigilance accrue concernant l'état sanitaire des objets classés ou inscrits conservés dans l'église abbatiale. M. Christian ROUSSEL, membre du comité consultatif, accepte de réaliser cette « mission".

Les membres du conseil municipal sont tous d'accord : il faut travailler sur le rayonnement d'Entremont au travers de son site remarquable. Aussi, le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte de confier à A.C.PESSEY les

visites de l'église, de financer ses vacances (une régie devra être créée lors d'un prochain conseil municipal) et de confier à M. ROUSSEL la surveillance des objets et mobiliers de l'église abbatiale. **Vote : unanimité.**

## **6) Chantiers d'Histoire et d'Architecture Médiévale.**

Les dates d'intervention pour l'organisation du chantier de jeunes bénévoles 2017 par l'association ont été fixées du 10 au 28 juillet. Comme l'an dernier, les jeunes et les encadrants séjourneront au chalet "Le Freney" au frais de la commune comme convenu dans la convention signée avec le CHAM en 2016 pour une durée de 3 ans. Une visite du chantier par le directeur du CHAM et un technicien de l'association est prévue en mars.

## **7) Questions diverses.**

Commission sociale : des remerciements sont adressés à Lou Degordi pour le déjeuner savoyard organisé avec les enfants de l'école, qui a clôturé les différentes animations proposées par cette association dans le cadre du périscolaire.

Commission agriculture: elle s'est réunie le 27 février dernier. Une rencontre a eu lieu avec Alan MICHAUD, garde-forestier au sujet des différents travaux forestiers prévus pour 2017. La coupe de l'Épinette a rapporté environ 8000€; il reste 300m<sup>3</sup> à couper et à facturer. Par ailleurs et concernant la liaison douce de la Cote, des devis seront demandés à des entreprises privées pour en finaliser le tracé. Une "corvée" sera organisée pour la réparation du grillage.

Restauration de la berge gauche du Borne en amont du pont du chef-lieu: elle aura lieu à compter du 13 mars prochain jusqu'à fin avril. Suite à la Commission d'Appel d'Offres qui a eu lieu le 28 février, ce sont les entreprises GIRAUDON et BOVET qui ont été mandatées pour effectuer ces travaux.

Stèle Tom MOREL: deux devis d'habillage de la stèle ont été demandés auprès d'artisans marbriers, MARTINELLI et DUBY.

Fontaine aux abords de la RD12 : un devis a été demandé à l'entreprise DUVERNAY pour remettre en fonction cette fontaine avec un circuit d'eau fermé (coût: 2 450€ HT); l'installation d'une borne d'eau potable est également prévue.

Alimentation en eau des Auges: Laure BRICHET de Profils Etudes a sollicité l'entreprise Bois des Alpes pour une reprise des travaux début mai afin que l'alimentation en eau des alpages soit opérationnelle lors de l'estive des troupeaux de juin.

Demande de subvention au titre de la dotation générale de décentralisation: en novembre 2016, nous avons sollicité l'attribution d'une subvention, au titre de la DGD "urbanisme" dans le cadre de la procédure d'élaboration de notre PLU. Comme la commune avait déjà bénéficié, au titre de l'année 2012, d'une dotation de 12000€ pour ce même objet (projet qui n'a pas abouti), le directeur départemental des territoires nous a informés qu'il ne pourrait pas donner une suite favorable à notre demande.

Location salle des Fêtes pour le réveillon du 31 décembre: un avenant sera fait au règlement de la salle des fêtes concernant les montants de la location et de la caution pour les personnes ou associations extérieures au village.

Réunion avec M. MUDRY le 16 mars à 16H30: elle concernera l'accès handicapé depuis la RD12 pour l'auberge "au Cœur des Monts" ainsi que la sécurisation de la traversée du village.

La séance est levée à 10H15.

A Entremont, le 3 mars 2017,

Le Maire, Christophe FOURNIER,